



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

M.Philippe BRISEBARRE  
Président de l'INAO



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Mesdames et Messieurs  
Les présidents et directeurs  
d'organismes de défense et de  
gestion (ODG)

**Objet : « feuille de route INAO 2028 »**

L'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) est en France la clef de voûte de la politique de qualité et d'origine, politique de préservation d'un patrimoine gastronomique et créatrice de valeur chez les producteurs ainsi que dans les filières sur les territoires. D'un coût de fonctionnement modique (environ 26 Millions €), il permet de créer plus de 42 Milliards € de valeur ajoutée à la production agricole. Les signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) représentent ainsi 40% du chiffre d'affaires de l'agriculture française. Institut à la gouvernance unique, il accompagne depuis 90 ans, la reconnaissance et la transformation des SIQO dans leur adaptation aux enjeux agricoles et viticoles du moment.

Cet institut nécessite cependant aujourd'hui d'être consolidé, pour au moins deux raisons : d'une part, parce qu'il fait face à des difficultés financières dues aux restrictions budgétaires ; d'autre part certaines modalités de travail sont aujourd'hui questionnées. Une forte demande s'exprime pour des évolutions permettant d'accompagner de façon plus réactive les ODG. Il est donc devenu absolument indispensable d'améliorer l'efficacité de l'établissement.

C'est pourquoi le Conseil permanent de l'Institut, en lien avec les professionnels des instances et les agents, vient de conduire une réflexion visant à réaffirmer le cap tracé par le contrat d'objectif et de performance 2024-2028, tout en améliorant le fonctionnement et l'action de l'établissement.

Cette réflexion s'est traduite par l'adoption, le 20 mars dernier, d'une feuille de route, nommée « INAO 2028 », que vous trouverez ci-jointe. Celle-ci va se traduire par plusieurs évolutions majeures dans la façon de travailler de l'Institut, nous vous invitons à en prendre connaissance.

En premier lieu, l'action de l'institut se recentre sur son cœur de métier en redéfinissant ses missions prioritaires : l'instruction des évolutions de cahiers des charges et la reconnaissance des nouveaux signes ; l'accompagnement nécessaire des ODG ; la supervision des plans de contrôles associés ; l'agriculture biologique et ses évolutions réglementaires ; la protection juridique des signes. Les autres missions (protection du foncier, communication, coopération internationale) seront recentrées sur les situations à enjeux pour lesquelles l'effet levier de l'institut est le plus important.

De plus, la mise en œuvre des missions de l'institut va être revue afin d'aboutir à des cahiers des charges recentrés, des demandes plus robustes et pérennes face aux enjeux contemporains, et garantes de la promesse des signes. Cela devra se traduire par des demandes d'évolution des cahiers des charges limitées au maximum à une par douze mois glissants et ces demandes ne seront instruites que si les précédentes sont abouties. Il est également prévu que la mise en œuvre du contrôle soit plus stratégique et prenne davantage en compte l'analyse de risque.

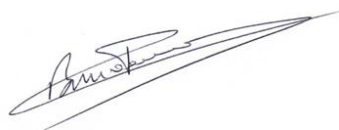
**INAO**

12, RUE HENRI ROL-TANGUY  
TSA 30003  
93555 MONTREUIL CEDEX - FRANCE  
TEL : 01 73 30 38 00  
[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)

Diverses évolutions sont également envisagées quant au fonctionnement de nos instances afin notamment que les dossiers simples puissent être traités plus rapidement et que les délais d'instruction soient plus transparents grâce à des rétro-planning partagés et réciproques. Certains éléments sont spécifiques au label rouge afin de simplifier les tests d'évaluation de la qualité supérieure ; ou encore à la viticulture s'agissant du rôle des comités régionaux et des procédures d'enrichissement. Enfin, certains outils informatiques pourront venir en soutien de ces évolutions et cette feuille de route disposera également d'indicateurs permettant d'en évaluer les effets.

La réussite de cette feuille de route repose sur l'engagement de l'établissement, des professionnels, membres des comités mais aussi responsables d'ODG, et de l'Etat. Ainsi, la mise en œuvre de ces mesures, qui s'étaleront dans le temps jusqu'en 2028, doit permettre de faire en sorte que l'INAO, comme il l'a toujours été depuis 90 ans, demeure un institut essentiel aux côtés des ODG pour les aider à s'adapter de la façon la plus efficiente possible aux défis qui sont les leurs, assurer la pérennité de nos SIQO et la création de valeur.

Philippe BRISEBARRE  
Président de l'INAO



## INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY  
TSA 30003  
93555 MONTREUIL CEDEX - FRANCE  
TEL : 01 73 30 38 00  
[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)